

CONFIRMATION du
CHOIX DU REGIME DES ELEVES du COLLEGE

le lundi 11 septembre

Cet imprimé sera ramassé dans la classe le

Les élèves absents remettront individuellement l'imprimé au bvs dès leur retour.

NOM et PRENOM DE L'ELEVE : Classe :

Indiquez le ou les jours choisis

- Externe
- Demi-pensionnaire sur 1 jour : _____
- Demi-pensionnaire sur 2 jours : _____

- Demi-pensionnaire sur 3 jours : _____

- Demi-pensionnaire sur 4 jours (lundi mardi jeudi vendredi)

Quel que soit le régime choisi, si votre enfant désire manger occasionnellement, il pourra le faire sous statut d'externe au tarif repas occasionnel.

Important : dans tous les cas, le mercredi est un repas occasionnel ; pour les repas du mercredi, inscription auprès du BVS le mardi précédent avant 10h.

Date : _____

Signature des parents :

RAPPEL IMPORTANT de la convention financière :

***Tout changement de régime devra obligatoirement faire l'objet d'une demande écrite au service comptabilité.
Changement de régime :***

Ce choix est normalement celui de l'année scolaire entière mais, afin de s'adapter aux changements intervenant dans les emplois du temps professionnels notamment, un changement après le 13 septembre 2017 reste possible. Pour des raisons d'organisation administrative, **celui-ci ne pourra se faire qu'à chaque période de vacances** (Toussaint, Noël, Février et Printemps).

Un imprimé « changement de régime » sera demandé au service comptabilité et lui sera rendu en fin de période pour être effectif dès le début de la période suivante. L'édition de la nouvelle carte vous sera facturée 5 €.